

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Une multimodalité accessible
Initiant : Henri Klunge

Plusieurs études montrent que le temps de trajet entre le domicile et le travail augmente de nos jours. Il est pourtant important que la population prenne, si possible, les transports publics pour faire ses trajets. Pour cela, beaucoup de mesures sont mises en place. Les transports publics sont par exemple largement subventionnés de manière à pouvoir être une alternative concurrentielle à la voiture. Par contre, dans de trop nombreux lieux, la desserte fine manque encore cruellement. Le vélo, électrique ou non, reste un moyen intéressant pour pallier ce manque. Il est de notre devoir d'encourager cette multimodalité, mais qui veut prendre son vélo dans un transport public, devra s'acquitter d'un billet demi-tarifs pour le trajet ou d'un abonnement spécial pour ce dernier, du moins s'il ne veut pas devoir démonter partiellement son vélo et le mettre dans une fourre, ces démarches rendent l'utilisation d'un vélo comme moyens de transport pour la desserte fine très peu pratique et/ou onéreuse.

De plus, un vélo peut être refusé par manque de place dans certains transports publics, tel que le m2 à Lausanne. On se retrouve donc avec une personne ayant payé pour elle et son vélo, mais ne pouvant prendre son moyen de transport.

L'injustice pour le vélo continue. Vous avez une trottinette, pas de souci. Lorsque vous partez en vacances, vous pourrez prendre votre valise avec vous, quelle que soit la taille de cette dernière. Vous pourrez même prendre vos skis ou snowboards sans problèmes. Tout cela gratuitement.

Plusieurs entreprises de transport ont été contactées et aucune n'a pu nous fournir des statistiques claires sur la fréquentation ou sur le montant que le transport de vélo représentait. Il n'est donc pas possible de mesurer le manque à gagner qu'engendrerait la gratuité des vélos dans les transports publics pour les entreprises concernées. Au mieux, les CFF nous ont expliqué que cela coûtait plus que ça ne rapportait. Autant diminuer la bureaucratie.

De nombreuses solutions existent pour transporter des vélos facilement en transport public. Pour les trams, des rames spéciales existent. Pour les bus, des porte-vélos à placer à l'avant des bus sont faciles à installer. L'avantage étant que le conducteur voit le cycliste manipuler son vélo devant lui.

Le présent postulat invite donc la Municipalité à étudier la possibilité de rendre gratuit le transport de vélo dans les véhicules de transport public adaptés, ce afin de promouvoir la multimodalité. Une restriction de transport pouvant, alors, être justifiée lorsque la place ne le permet pas. Pour ce faire, elle prendra contact avec les TL, la communauté de transport Mobilis ainsi que le département des infrastructures et des ressources humaines de l'État de Vaud.

Lausanne, le 17 novembre 2020

L'initiant :



Henri Klunge, PLR